# Questions orales

eu l'occasion d'approuver divers projets longtemps avant nous.

# LES JEUNES

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, normalement je n'adresserais pas cette question au premier ministre, mais, comme le temps presse et comme le secrétaire d'État est absent, je demanderais au premier ministre, vu les instances reçues de Canadiens de tous les coins du Canada, si la date limite pour les demandes dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse sera prolongée au-delà d'aujourd'hui, le 1er mars?

## [Français]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada): Monsieur le président, je répondrai à mon honorable ami qu'il n'est pas question de prolonger le délai, et la raison en est que ceux qui se sont conformés à la loi, et dont les projets sont actuellement entre les mains des fonctionnaires, n'entendent pas que la décision soit retardée par un nouveau délai. Donc, il n'est pas question d'accorder de délai.

## [Traduction]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme dans les régions éloignées du Canada, de nombreux groupes d'étudiants n'ont pas entendu parler de la prolongation du délai, le premier ministre étudierait-il à nouveau la question et discuterait-il avec le secrétaire d'État de la possibilité de repousser la date limite du programme Perspectives-Jeunesse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il serait plus utile d'examiner les prémisses de la question et de chercher pourquoi ces renseignements n'ont pas été communiqués aux étudiants.

#### L'IMPÔT SUR LE REVENU

#### LA PUBLICITÉ POUR LES NOUVELLES FORMULES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je désire adresser ma question au ministre du Revenu national. Il s'agit de la lettre que le ministre a envoyée à mes collègues et à moi-même le 26 février et dans laquelle il demandait comment améliorer les formules d'impôt sur le revenu. Le ministre a-t-il conclu que la campagne de publicité coûteuse de Fred Davis était trompeuse, que les nouvelles formules ne sont pas bien plus faciles à remplir

qu'elles le paraissent et est-il maintenant prêt à faire cesser le gaspillage à la Davis de l'argent du contribuable?

M. l'Orateur: Le député doit convenir que, posée de la sorte, la question est une instance plutôt qu'une question.

## LES GRAINS

LE QUESTIONNAIRE RELAȚIF AU PAIEMENT DU BLÉ VENDU SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. J'aimerais lui demander s'il a personnellement autorisé le questionnaire qui a été envoyé à 180,000 cultivateurs et dans lequel on leur demandait de quelle manière ils désiraient être payés pour le blé vendu sur le marché intérieur?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Korchinski: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je alors demander au ministre pourquoi on demande aux cultivateurs de financer des questionnaires portant sur des questions politiques auxquelles le parti libéral devrait être en mesure de répondre?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je voudrais tout simplement expliquer au député que les sous-entendus que renferment sa question et celle qu'un autre député a posée l'autre jour, à savoir que ces questionnaires sont payés par les cultivateurs, sont complètement faux. Cela entre dans les frais généraux d'administration. On a souvent dit, à la Chambre, qu'il est important pour nous de consulter, sur ces sujets, les agriculteurs et les organisations agricoles. Dans ce cas-ci, il y avait divergence de vues parmi les organisations et j'ai pensé agir correctement en consultant les agriculteurs. Je suis donc étonné que le député s'y oppose.

# Des voix: Bravo!

M. Korchinski: Je soulève une question de privilège, monsieur l'Orateur. Le ministre, qui est responsable à la Chambre de la Commission canadienne du blé, abuse du privilège refusé aux membres des autres partis à la Chambre et, par ailleurs, utilise des fonds qui ne sont pas vraiment des fonds du gouvernement mais des fonds des agriculteurs. Cet argent qui a été accumulé...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député qu'il ne s'agit guère d'une question de privilège. Il me semble plutôt amorcer un débat avec le ministre. Je ne veux pas l'empêcher de présenter ses arguments, mais, à première vue, cela ne me semble pas être une question de privilège.

M. Korchinski: A dix heures, monsieur l'Orateur.

#### • (1500)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, on s'intéresse naturellement aux réponses reçues. Cent quatre-vingt milles questionnaires ont été envoyés car en fait, il n'y a pas de référendum dans notre pays. Le ministre peut-il maintenant dire à la Chambre les progrès réalisés jusqu'à présent, combien de réponses ont été reçues et leur nature car la Chambre a le droit de connaître ces renseignements? Le parti libéral ne doit pas se les approprier.